Grey a été de donner un échec complet au mouvement annexioniste. Tous se sont tus et les plus timides ont fait leur retraite. Le ton des organes annexionistes a bien changé aussi. Le *Courier* a dit plus d'une fois, qu'en obtenant certaines conditions, on devrait abandonner l'agitation de l'annexion. Ces conditions sont principalement d'obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis, les réformes demandées par quelques portions de la ligue, et l'abandon par l'Angleterre de la liste civile. Cependant les Français du *Jeune Canada* font exception quant à ces demandes. Ils forment une classe analogue aux républicains rouges de l'école de France. Ils ne sont pas encore formidables par leur nombre, mais leur parti n'est encore que dans l'enfance. Il est vrai que le bruit a couru ici que le gouvernement anglais avait dessein d'abandonner ce pays ; c'est ce qui a fait un grand nombre d'annexionistes.

A Messieurs les Magistrats, officiers et marguilliers appointés par la loi pour donner des licences d'auberges.

Il ne devrait être permis à aucun aubergiste de vendre des boissons fortes : il faut des auberges et des maisons publiques, sans doute, pour recevoir les voyageurs : mais de ce que l'on doive donner à manger aux gens, s'ensuit-il qu'il faille leur donner un poison mortel ?

(Le Juge Mondelet.)

Messieurs,

Nous voici bientôt à l'époque où une foule de personnes vont s'adresser à vous pour obtenir la licence de détailler des boissons enivrantes : mais avant que vous donniez l'autorité de vos noms si respectables pour continuer ces licences, permettez à celui dont vous avez déjà écouté la parole avec tant de bienveillance, de vous adresser quelques mots.

D'un bout du pays à l'autre, il n'y a qu'une voix pour bénir la société de Tempérance et proclamer que la pensée qui a donné la vie à cette admirable association est descendue du ciel : tout le monde avoue que la société de tempérance est une œuvre de Dieu.

Eh bien ! Messieurs, en couvrant le pays d'auberges comme par le passé, que ferez-vous ? Vous paraliserez cette société admirable, vous l'arrêterez dans le bien quelle était destinée à faire.

Permettez-moi de vous le dire ; en multipliant, comme par le passé les licences pour vendre des boissons enivrantes, vous travaillerez à briser de vos propres mains l'œuvre de Dieu.

Car il ne faut pas s'y tromper : et il est inutile de se faire illusion sur cette question : les auberges, si elles sont protégées par la loi comme par le passé pour détailler des boissons enivrantes, sont destinées à tuer la société de tempérance.

Tant qu'on donnera la permission de vendre publiquement ces détestables poisons, le peuple des villes et des campagnes sera empoisonné—Tant qu'il y aura des auberges avec des licences de vendre des boissons fortes, il y aura des ivrognes.....

Ah ! Messieurs, si avant de signer une recommendation de licence pour vendre à boire : vous pouviez voir tous les désordres, tous les crimes dont l'auberge est ordinairement le hideux théatre pendant l'année ! Si vous pouviez voir tous ces époux sans cœur, tous ces pères sans entrailles qui vont y porter le pain de leurs familles : si vous pouviez voir la multitude de jeunes gens qui vont y jouer et y perdre dans l'orgie et la débauche l'argent que souvent ils ont volé à leurs parents !—Vous comprendriez la terrible responsabilité que vous assumez sur vos têtes en établissant cette auberge : votre main tremblante laisserait échapper la plume : et vous ne voudriez pas, pour tous les biens du monde, mettre votre nom au bas d'une licence d'auberge.—

Avant d'établir des auberges pour vendre des boissons fortes, écoutez, Messieurs, et de tous les points de l'horizon, de tous les degrés de l'échelle sociale vous entendrez des voix qui vous conjureront de refuser la licence demandée et qui dénonceront les auberges comme la source de presque tous les crimes et de presque toutes les infortunes. Les Evêques, du haut de leurs trônes les curés dans les Eglises, tonnent contre elles comme la cause la plus puissante de la perte de la morale publique : — Les Juges et les Magistrats ne cessent de nous dire que les auberges sont l'école, la source de la plupart des délits qu'ils ont à punir : —des milliers de femmes comme mères et comme épouses vous crient que si les joies pures, la félicité du foyer domestique, se sont changées pour elles en une vie de désolation, c'est aux auberges (mille fois maudites par elles et leurs pauvres enfants) quelles le doivent.—Ecoutez surtout, Messieurs, la voix de votre conscience, et elle vous dira que le système d'accorder des licences pour vendre des boissons enivrantes n'a jamais procuré un *bien réel* à qui que ce soit, et qu'il a couvert le pays de ruines et de maux de toute espèce.

Si je vous détaillais les crimes et les malheurs dont les auberges ont été la cause en Canada, seulement depuis six mois, ce ne serait pas une simple lettre, mais ce serait un bien gros volume que j'aurais le triste honneur de vous adresser—..... Le 25 de mars dernier (jour des Rameaux) un ivrogne avait passé la journée à boire dans une auberge : complètement ivre, le soir il revient chez lui avec une pinte de whisky qu'il apportait à sa femme.... Cette malheureuse passe la nuit à boire ; et est trouvée le lendemain matin morte étouffée dans le boisson ! !

Il y a un peu plus d'un an, Charles K.... vieil ivrogne se met de la tempérance.—Il a été fidèle à sa promesse jusqu'au premier jour de l'an de cette année ... Mais malheureusement il rentre ce jour là dans une auberge.... oublie sa promesse, boit jusqu'au soir et s'enivre... à 11 h. du soir, il veut retourner chez lui ; mais à peine a-t-il fait quelques pas qu'il tombe : incapable de se relever, il s'endort et est trouvé mort gelé le lendemain matin !

Vers la même époque (le même jour je crois) un jeune homme qu'une bonne famille dans le district de Québec, s'enivre dans une auberge où on lui donne à boire tant qu'il en veut.—Dans cet état déplorable on le laisse partir.... mais il s'égare au milieu des ténèbres, se couche sur la neige où il est trouvé gelé à mort par en voyageur le lendemain !—

Un aubergiste, près de la ville, qui tenait, depuis de longues années, des magistrats, le droit de débiter des boissons enivrantes, était à la fin devenu lui même un des ivrognes les plus dégradés de l'endroit..... Enivré comme à son ordinaire, il se couche et s'endort, mais c'était pour se réveiller dans l'Eternité ! Il a été suffoqué par l'immense quantité de boisson dont il s'était rempli. Un instant après sa mort, le whisky lui sortit par les narines et par la bouche.—C'est le 19 mars dernier (jour de St. Joseph) que Dieu a ainsi frappé cet aubergiste ou plutot cet empoisonneur public.

Tout le monde sait la fin tragique de ces deux femmes aubergistes qui, il n'y a que peu de tems encore, ont été brulées dans leur cuve par le whisky qu'une lampe avait enflammé !

Qu'on ne dise pas qu'il faille des auberges *licenciées pour détailler des boissons fortes* aux voyageurs.—C'est une chose aujourd'hui parfaitement prouvée et connue de tout le monde qu'on n'a pas plus besoin de boissons enivrantes en voyage qu'à la maison..... Qu'on ait soin partout d'établir des maisons de Tempérance bien tenues ; le voyageur y trouvera en tout tems, une nourriture saine et convenable—il aura, suivant son désir, du bon thé, d'excellent caffé,—un lit propre, s'il veut se reposer—une écurie pour ses chevaux ; avec cela, le voyageur ne peut pas se plaindre.—Il a son *vrai besoin*.

Je conviens que le voyageur a besoin de la protection publique et qu'il y a droit.... mais il n'y a pas qu'au voyageur à qui nous devons penser—ces milliers de femmes, dont les époux vont dans l'auberge se changer en bêtes féroces ou stupides, n'ont-elles aucun droit à votre protection !... cette multitude de petits enfants dont le pain, les vêtements, le patrimoine vont tomber, s'engloutir dans l'auberge, n'ont-ils pas aussi quelques droits à votre pitié, à votre protection ? Le voyageur doit être protégé sans doute ; mais ces pauvres ivrognes qui sont vos voisins, vos amis, vos concitoyens, vos parents peut-être, qui ne pourront jamais se corriger, et qui seront la honte non seulement de leurs familles, mais de leur religion et de leur pays, tant qu'ils seront environnés de cabarets, n'ont-ils pas droit à votre protection. Ah ! par pitié pour eux, par pitié pour leurs femmes et leurs enfants infortunés, je vous en conjure, eloignez de leur vue l'auberge source de tous leurs malheurs.

Protégeons le voyageur en obtenant de la législature une loi pour établir partout de bons Hotels de Tempérance : mais en même temps protégeons les familles—protégeons la société, protégeons le pays tout entier en faisant disparaitre le commerce des boissons fortes.

Loin de moi la pensée de vous dire qu'il n'y a pas d'aubergistes respectables..... Il y en a, mais ils seront les premiers à vous avouer que le bien qui résulte de la licence à vendre des *boissons enivrantes, n'est qu'émaginaire*, tandisque les maux qui en découlent sont journaliers et innombrables, et que, par conséquent, il serait infiniment mieux pour le pays, sous le double rapport de la prospérité et de la morale publiques, que les maisons de Tempérance remplaçassent partout les auberges.

Il y a des aubergistes respectables—oui.... et ils vous diront ce qu'ils m'ont bien des fois répété que la vente des boissons fortes n'est pas moins propre à perdre et à dégrader le vendeur que l'acheteur, puisque c'est un fait public que sur dix aubergistes, pas moins de sept se sont ruinés, sont devenus les victimes soit de leur propre intempérance, soit de celle de leur femme ou de leurs malheureux enfants.

Il y a des aubergistes respectables—oui, sans doute—mais interrogez les, et ils vous avoueront que le plus grand service que vous puissiez rendre à la plupart de ceux qui vous demandent des licences, c'est de les leur refuser.

Vous me direz peut-être que si vous refusez ces licences, le Gouverneur les donnera... Je sais qu'il y a eu un temps ou le gouvernement peu soucieux de la dégradation et la perte du peuple, se plaisait à couvrir les campagnes de tavernes démoralisatrices..... Mais ces temps mauvais sont passes. Nous vivons sous un gouvernement qui veut le bien du peuple. De plus notre gouvernement responsable veut et *doit faire la volonté du peuple*. Que chaque homme du peuple, chaque magistrat surtout fasse connaître d'une manière aussi énergique que possible que nous ne voulons plus d'auberges pour nous empoisonner—et le gouvernement respectera notre désir.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre dévoué serviteur,
C. Chiniquy Ptre.

Longueuil 10 avril 1850.

Messieurs les Editeurs des différents journaux Français ou Anglais amis de la Tempérance, sont priés de reproduire cette lettre.

C. C.

Premiers résultats de la Libre Navigation.

Voici les noms des vaisseaux affrétés à différents ports étrangers et mis en destination pour le Canada cette année :—

L'Hébé, bâtiment russe, d'Antwerp ; 906 *quarters* de blé ;

Jéannette, de Hanovre, expédié de Rotterdam ; cargaison de 95 tonneaux pesant de patates ;

Mary Elizabeth, de l'Isle du Prince Edouard, expédié de Dieppe ; 731 sacs de fleur ;

Cornelia, de Rotterdam, expédié de Nantes ; 545 sacs de fleur ;

Jan Heero, de Nantes ; 726 sacs de fleur et 180 *quarters* de blé ;

Courier de la Mer Noire, de France, expédié l'Odessa ; 1,795 *quarters* de blé.

Il y a beaucoup d'autres envois au Canada de marchandises, de divers ports de l'Europe, avec les quelles nous parviendront aussi les produits naturels de différents pays du globe.

Nouvelles Religieuses.

On lit dans l'*Ami de la Religion* :

Enfin le vœu, depuis si longtemps et si souvent exprimé par les catholiques, de voir des Evêques appelés à régir les Eglises dans les colonies, est sur le point d'obtenir son accomplissement. Dans le projet du budget des colonies pour 1850, au chapitre *Cultes*, on remarque une augmentation de dépenses de 45,000 fr. proposée par le ministre et consentie par la commission. Cette somme est destinée à former le traitement de trois Evêques qui vont être institués à la Martinique, à la Guadeloupe et à la réunion (île Bourbon). Chaque Evêque recevra 15 000 fr. ; deux vicaires-généraux seront attachés à chacun de ces trois diocèses, et recevront un traitement de 5,000 fr. Les négociations avec le Saint-Siège sur ce point ont pleinement réussi, et l'installation aura lieu sans doute cette année même.

Un projet, aussi favorable aux progrès de la civilisation qu'à ceux de la foi, qui ne peut que contribuer même à la prospérité matérielle des colonies, ne doit rencontrer, d'autre côté, aucune opposition sérieuse ; dès qu'il est formulé et présenté, il peut être tenu pour adopté. Il y aura sans doute la manifestation d'un regret, ce sera de le voir venir si tardivement.

—M. R...., représentant rouge fort connu, est allé visiter dernièrement les démocrates réfugiés en Suisse. M. R. étant tombé malade à Genève, s'est fait transporter à l'hôpital civil protestant ; mais il s'est trouvé si mal des soins officiels des desservants et desservantes de cette hospice, qu'après quelques jours il a manifesté l'intention d'en sortir, et ayant su qu'il existait un autre hôpital desservi par des Sœurs de Charité, il a demandé à y être admis. Là il a été comme tous les malades, l'objet de soins si dévonés, que le mal a bientôt cédé ; et en même temps que le corps recouvrait la santé, l'âme s'ouvrait à ce qu'il paraît, à des impressions nouvelles ; car, bientôt parfaitement rétabli, il a exprimé de la manière la plus vive, soit dans ses conversations, soit dans ses lettres, toute sa reconnaissance et toute son admiration pour les œuvres dont le dévouement catholique est le principe. *Idem.*

Rome.—La multitude des visites aux églises où se font les stations, montre journellement combien cette antique dévotion est chère aux fidèles. Les personnages les plus distingués parmi les laïques, aussi bien que dans le clergé, viennent y mêler leurs prières à celles des pèlerins de toutes conditions. Le peuple romain comprend qu'il faut s'unir au pied du trône de celui dont la toute-puissante miséricorde peut seule ramener le calme et le bonheur. *Idem.*

On lit dans le *Napoléon* :

" Le President de la République a reçu du " Pape une lettre autographe qui lui fait es" pérer le retour prochain du Saint-Père dans " ses Etats."

Rome.—Le 24 février, a eu lieu le sacre de gr. Cullen, recteur du collége irlandais, et nommé Archevêque d'Armaugh et primat d'Irlande. S. Em. le Cardinal Castracane a fait la cérémonie à Sainte-Agathe *alla Suburra*. *Idem.*

Piemont.—Les Evêques de Casale, de Pignerolle et de Fossano, appelés à Turin, par le ministre garde des sceaux et invités à donner leur avis sur la loi relative au for ecclésiastique et à la suppression des fêtes, y auraient donné leur approbation, si on en croyait certains bruits qui circulent. L'*Armonia* sait de *source certaines*, que loin d'avoir approuvé la loi, les Evêques n'ont pas même été consultés ; que tout s'est réduit à une communication officieuse, piège tendu à leur bonne foi, et qu'ils ont évité en répondant simplement qu'ils n'avaient rien à dire sur une affaire qui devait avant tout être soumise au Souverain-Pontife. Les Prélats ont dressé de ceci un procès-verbal qu'ils ont transmis à S. S. par la voie de la nonciature.

Le sénat de Piémont paraît ne pas vouloir se laisser entraîner par les passions irréligieuses que M. Brofferio réveille, à la chambre des députés. Sur des pétitions relatives aux abus que tolère le ministère, malgré les plaintes des catholiques, un vif débat s'est élevé, et le ministre n'a obtenu l'ordre du jour pur et simple qu'à deux voix de majorité. Puisse le pouvoir comprendre qu'il s'est engagé dans une mauvaise voie ! L'ordre qui est à peine rétabli ne tardera pas à être bouleversé, si on laisse répandre chaque jour l'insulte et le mépris sur la religion. Quand les Piémontais auront secoué le joug de Dieu, ils feront bon marché de leur roi, même constitutionnel.

Madrid.—Depuis que la défense faite aux religieuses de recevoir des novices est levée, les prises d'habit se succèdent dans les divers couvents.

Un bruit court qu'il est question de rétablir les ordres religieux d'hommes. Le *Clamor* affirme que la proposition en a été discutée dans le conseil royal et rejetée à une majorité de seulement trois voix, ce qui émeut singulièrement sa bile anti-religieuse. Tout le monde sait que le *Clamor publico* est l'organe du parti qui trouve trop restreinte la liberté dont on jouit en Espagne ; sa colère contre la seule pensée de permettre aux citoyens de vivre sous la règle de saint Dominique ou de saint François, montre assez de quelle liberté on jouirait, s'il arrivait au pouvoir. *Idem.*

Citation de Journaux.

(De la *Minerve*.)

Grande exposition de 1851.—Nous aimons à voir que quelques villes du Haut-Canada se montrent jalouses de l'initiative que Montréal a prise dans cette affaire. Si Montréal a réussi par sa démarche à s'attirer des rivalités, si son activité a pu exciter le bon esprit d'émulation par toute la province, il a fait beaucoup pour le succès de cette entreprise, son but est déjà à moitié obtenu. Le champ est ouvert à toutes les cités, à tous les villages, à toutes les campagnes, à toute la province. notre cité invite la compétition, et c'est pour cela qu'elle propose une "grande foire industrielle provinciale" dans le cours de la saison prochaine.—Voici comment le *Hamilton Spectator* s'adresse aux cités du Haut-Canada, en annonçant notre grande assemblée publique, pour faire en sorte que le Canada soit représenté au congrès industriel de Londres :—

" Nous oublions en ce moment, dit-il, si quelque cité du Haut-Canada a fait des démarches pour être représentée à cette grande exposition, mais réellement ce serait trop mal, si, même sans représentation, Montréal agissait pour tout le Canada en cette matière. Nous sommes persuadé que nos trois cités du Haut-Canada pourraient montrer d'aussi beaux spécimens de génie mécanique et d'habileté artistique que Montréal, et cependant cette cité seule non seulement représentera le Canada, mais elle aura le crédit de tout ce qui sera exhibé, et pour tout ce que les hommes de toutes les nations pourront voir à la foire de Londres ; le peuple de Toronto, de Hamilton et de Kingston pourra être à leurs yeux, un peuple de barbares, à peine sachant comment faire l'instrument le plus grossier."

Nous espérons que cet esprit de rivalité se propagera dans le Haut-Canada ; c'est l'émulation qui produit les grandes choses.

Le comité nommé à Montréal pour l'Exhibition d'Industrie a tenu une séance mardi soir.—On y a fait la lecture d'une lettre du secrétaire privé du gouverneur général, le colonel Bruce, à son honneur le maire. Par cette lettre Son Excellence annonce qu'elle a intention de donner £100 sterling pour aider à former les fonds nécessaires à cet objet dans la province. Cette somme pourra être accordée tout entière pour un même objet, ou divisée en plusieurs sommes, comme sa seigneurie pourra le décider plus tard.

Le projet fait du progrès, et nous nous attendons que la compétition ne nous viendra pas seulement de Toronto et de Hamilton, mais aussi de Québec et autres parties du Bas-Canada.

Voici la lettre adressée à son honneur le Maire à ce sujet, par l'hon secrétaire du gouverneur :

Hôtel du Gouvernement,
Toronto, 2 *avril* 1850.

Monsieur,—Le Gouverneur-Général a vu avec plaisir les efforts que l'on fait à Montréal et ailleurs pour que le Canada soit représenté convénablement à la grande exposition de l'industrie de toutes les nations qui doit avoir lieu l'année prochaine dans la cité de Londres.

Dans la vue de seconder ces efforts louables et patriotiques, Son Excellence prend la liberté de faire connaître au public canadien, par l'entremise de votre Honneur, qu'elle a intention d'offrir la somme de cent louis sterling (ou des médailles de cette valeur) comme récompense ou récompenses, à l'exposant ou aux exposants du plus beau spécimen ou des plus beaux spécimens de produits ou d'industrie du Canada qui seront exhibés à ce grand congrès industriel.

Son Excellence se réserve le pouvoir de déterminer plus tard si la somme ici offerte formera un seul ou plusieurs prix ; et son intention est de prier les juges de l'exposition de l'accorder ou de nommer des personnes compétentes pour cette fin.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
(Signé.) R. BRUCE,
Secrétaire du Gouverneur.

(Du *Toronto Globe*.)

Le *Herald* de Montréal fait mention de l'avis récemment publié par le *Canada Gazette* de la démission volontaire de J. A. Labadie, écr., de Montréal, de ses fonctions de Juge de Paix et de Capitaine de Milice. L'insertion de cet avis dans la *Gazette* n'a eu lieu qu'en conséquence d'une lettre expresse de démission qui a été transmise au Secrétaire Provincial comme émanant de M. Labadie. Il paraît que cette lettre avait été contrefaite. Elle surprit beaucoup, mais des messieurs qui connaissent la signature de M. Labadie, crurent l'y reconnaître, et le Secrétaire dut nécessairement en conclure qu'elle était de sa main. On a pris des mesures pour la découverte de l'auteur de ce faux.

Nouvelles et Faits Divers.

Le docteur Webster.—La sentence de mort prononcée contre le Dr. Webster a été ignorée de sa famille jusqu'au lendemain de la condamnation. Elle était loin de s'attendre à ce coup terrible. Le passage du Docteur de sa femme et ses enfants pour Fayal, avait été retenu à l'avance, par ses soins, pour le 20 avril. Chacun dans sa famille avait eu la conviction la plus entière de son innocence ; aussi fut-elle atterée par la fatale nouvelle.

On a fait circuler dans les cercles à Cambridge, une lettre de condoléances à la malheureuse famille, laquelle a été couverte de signatures et, entr'autres, des noms suivants les honorables Jared Sparks, Edward Everett et le Juge S. P. P. Fay. Cette lettre exprime à la famille que, malgré le sort funeste de leur mari et père, l'épouse et ses demoiselles seront favorisées comme elles le furent toujours ci-devant, de l'estime, du respect et de l'attachement de leurs amis, et que tout ce qu'il est possible de faire sera fait pour maintenir l'aisance de leur position à la suite de ce lamentable évènement. On ne saurait concevoir rien de plus humain et de plus convenable qu'une telle démarche en réparation d'une infortune imméritée.

—Une avalanche en se précipitant du toit d'une maison de la rue McGill (Montréal), a atteint sur le pavé un jeune enfant qui est demeuré enseveli pendant une heure et demie sous une épaisseur deprés de six pieds de neige. Un autre enfant qui avait été témoin de l'accident en donna information. A l'aide d'une pelle on écarta la neige, et un cri se fit entendre. C'était la voix du pauvre enfant qu'un coup de la pelle avait touché. Il fut enfin retiré, n'ayant qu'une légère blessure au bras droit.

Steamers californiens.—Les départs pour l'Eldorado, loin de se ralentir, prennent chaque jour un nouvel essor. Avant-hier sont partis de notre port deux steamers, l'*Ohio* et le *Philadelphia*, le premier avec 120 et le second avec près de deux cents passagers, presque tous à destination de la Californie. Le *Crescent City* est annoncé à son tour comme devant quitter New-York pour Chagres, après, demain lundi, à trois heures, et il est probable qu'il emportera aussi bon nombre de voyageurs.

—Vingt livres de calomel vendues en Californie, ont produit la somme ronde de 25 mille dollars.

MARCHÉ BONSECOURS.

Samedi, 6 Avril 1850.

PRIX DES DENREES.

	s.	D.		s.	D
Blé par minot,	4	0	à	5	0
Avoine par minot,	0	0	à	1	8
Orge do do	2	0	à	2	3
Pois do do	2	9	à	0	0
Blé Sarrasin do	1	8	à	2	0
Seigle do do	2	3	à	2	6
Graine de Lin par minot,	4	0	à	5	3
Patates do do	1	8	à	2	0
Fèves, d'Amérique par minot,	4	0	à	5	0
do du Canada do do	6	0	à	6	8
Miel par livre,	0	4	à	0	5
Bœuf do do	0	2	à	0	5
Mouton par quartier,	2	0	à	5	0
Agneau do do	1	0	à	2	6
Veau do do	2	6	à	10	0
Lard par livre,	0	3	à	0	4
Beurre frais par livre,	0	9	à	0	11
do salé do do	0	6	à	0	7
Fromage do do	0	4	à	0	5
Saindoux do do	0	6	à	0	6
Sucre d'érable de do	0	3	à	0	4½
Œufs par douz,	0	6½	à	0	7½
Dindes (vieux) par couple,	0	0	à	7	6
Dindes (jeunes) do do	3	9	à	5	0
Oies do do	3	0	à	5	0
Canards do do	1	8	à	2	6
Poules do do	2	6	à	3	0
Poulets do do	1	0	à	2	0
Perdrix do do	0	0	à	0	0
Pigeons, do do	0	7½	à	0	0
Pommes par quart,	10	0	à	20	0
Oignons par minot,	3	9	à	5	0
Farine par quintal,	9	0	à	9	6
do d'Avoine do	7	0	à	8	0
Bœuf par 100 livres	17	6	à	25	0
Lard frais, do	22	6	à	27	6

MARIAGES.

En cette ville, le 8, par le révd. M. Adamson, Stéwart Derbishire, écr., l'un des imprimeurs de Sa Majesté, à Martha, fille aînée de fe Alfred Carter écr., ci-devant de London, H. C.

—Le 9, par le révérend Messire Pelissierr Mr. Louis Monar, à delle Marie Julie Colin, 3e fille de Mr. Fr. Colin, maître forgeron.

DECÈS.

A la côte St. Paul, près de cette ville, le 1er M. John Carmichael, âgé de 61 ans.

A St. Jacques, le 27 du mois dernier, à l'âge de 13 ans et 11 jours, Tancrède, fils cadet de S. Viger, écr. médecin. Sa pieuse et jeune âme est allé dans son printemps, recueillir la récompense promise aux enfants vertueux, soumis et obéissants.

A Béœil, le 5 du courant, M. Louis Malet, ancien et respectable cultivateur de cette paroisse, à l'âge avancé de 86 ans.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des prières de la messe, vêpres des dimanches, chemin de la croix, etc., etc., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez
Montréal, 12 Avril 1850. } E. R. FABRE Cie. Rue St. Vincent N°. 3.

ARBRES FRUITIERS, ETC.

VENTE PAR ENCAN D'UN CHOIX D'ARBRES FRUITIERS, D'ARBRISSEAUX A FRUITS ET A FLEURS, ETC., ETC.

LE Soussigné agent pour JAMES DOUGALL, écr., propriétaire du

ROSE BANK NURSERY,

offrira à l'Encan dans ses appartements, jeudi le DEUX MAI prochain.—Une collection choisie de POMIERS, POIRIERS, CERISIERS, VIGNES FRAMBOISIERS, FRAISIERS ET ARBRISSEAUX A FLEURS, tous propres au Climat du Bas-Canada.

Ces Arbres, etc. étant arrachés ce printems, avec soin, avant la végétation, et conservés jusqu'au tems de la Vente, seront dans le meilleur été possible pour végéter, dès qu'ils seront plantés, ce qui peut se faire en tout tems avant la mi-mai.

Nous espérons que ces Catalogues descriptifs, et enseignant la manière de les planter et de les cultiver, seront prêts une semaine avant la Vente.

Les personnes éloignées qui donneront leurs ordres, remetteront le prix probable au vendeur, peuvent être assurées qu'on portera autant d'attention à leurs intérêts que si elles étaient présentes. Cependant, elles doivent donner des informations particulières pour le transport de ces Plantes.

CONDITIONS.—ARGENT COMPTANT.

☞ La Vente aura lieu à DIX HEURES avant midi.

JOHN LEEMING.